

## Conseil Municipal du 24 avril 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de Madame Troquet, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents: Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE ; Mrs RUDEL, GARY, CAILLEY, GAUDET, SENEZE, VICTORI.

Absents excusés: Mr FOURNIER donne pouvoir à MR RUDEL

Mr ROURE donne pouvoir à Mme MOMPLOT

Mr CHAMPION

Après lecture et approbation du dernier compte-rendu de séance, le Conseil a désigné Mme Roux, secrétaire de séance.

### 1) LES DECISIONS BUDGETAIRES 2014

#### 1) Affectations des résultats

##### Budget Commune

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement du Compte Administratif de l'année 2013 s'élevant à la somme de 148 901.86 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Section d'investissement, compte 1068 | 100 000.00 € |
| - Section de fonctionnement, compte 002 | 48 901.86 €  |

##### Budget Assainissement

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement du Compte Administratif de l'année 2013 s'élevant à 148 550.00 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Section de fonctionnement, compte 002 | 148 550.00 € |
|---|--------------|

#### 2) Taux des Contributions directes

Compte tenu du montant important de l'excédent de fonctionnement de l'année 2013, dû à une gestion rigoureuse et compte tenu de l'obtention du taux maximal de subventions pour les investissements en cours, Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes locales.

Elle rappelle que le taux des Contributions directes de La Sauvetat est le plus bas de toutes les communes du Territoire de Gergovie Val d'Allier.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2014, qui restent identiques à ceux de 2013 :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| - taxe d'habitation        | 8.00 %  |
| - taxe foncière (bâti)     | 10.69 % |
| - taxe foncière (non bâti) | 77.70 % |

### 3) Tarifs communaux 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter pour 2014 les tarifs communaux, hormis la taxe d'assainissement qui passe de 0.34 € à 0.40 € le m3.

- Cantine scolaire, repas enfants	4.53 €
- Centre de Loisirs de Chadieu Participation financière par enfant et par jour pour les mois de juillet et août	10.50 €
- Concession à perpétuité	183.00 € / m <sup>2</sup>
Concession cinquantenaire	107.00 € / m <sup>2</sup>
- Location de l'Espace Culturel	
Habitants / ½ journée	100.00 €
Habitant / jour	240.00 €
Habitant / week-end	360.00 €
Hors-commune / jour	360.00 €
Hors-commune / week-end	680.00 €
Association hors-commune / jour	150.00 €
Salle de réunion à l'étage / jour	45.00 €
Forfait chauffage pour toutes locations / jour	30.00 €
Forfait chauffage pour toutes locations / week-end	50.00 €
<i>(du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril)</i>	
- Assainissement	
Participation à l'Assainissement Collectif	1 500.00 €
Forfait compteur	12.20 €
Redevance	0.40 €/m3

### 4) Subventions 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- Association « Le Réveil Sauvetatois » (pour sa participation aux cérémonies)	460 €
- Centre Communal d'Action Sociale	1 400 €
- OCCE (Coopérative scolaire La Sauvetat)	500 €
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) à Authezat	200 €

Le principe de non versement systématique de subventions aux associations est maintenu. Les demandes éventuelles d'aides au fonctionnement seront étudiées par le Conseil Municipal de façon ponctuelle, après examen du rapport d'activités et/ou des projets d'intérêt général, ainsi que du plan de financement de ces projets.

● Subvention exceptionnelle :

La Directrice de l'Ecole primaire de La Sauvetat, sollicite auprès des deux mairies du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Authezat et La Sauvetat) une subvention exceptionnelle pour un projet de classe verte. Ce projet concerne les 3 classes primaires (CP, CE et CM), soit 69 élèves pour une durée de 4 jours en Haute-Savoie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une aide exceptionnelle de 1 829 €, soit 59 € par enfant de la commune. Il déplore toutefois que les élèves scolarisés en CP à Authezat ne participent pas à ce séjour. Les écoles fonctionnant en RPI, le principe d'équité pour les élèves n'est pas respecté.

## II) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

### Commune

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de : 477 410 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de : 776 955 €.

Cette année encore, la commune engage un programme d'investissement ambitieux : 776 955 €.

- Poursuite de la restructuration de la traverse du bourg rue du 8 Mai (2ème tranche) et rue du Crouzadoux :

• renouvellement du réseau d'eau potable (financé par le Sivom d'Issoire)	
• création d'un réseau d'eaux usées	103 300 €
• enfouissement des réseaux France Télécom	8 640 €
• création d'un réseau d'eaux pluviales, réseau des fontaines et aménagement de surface qualitatif	511 738 €
- Création d'un site Internet	5 000 €
- Installation de panneaux touristiques	4 841 €
- Poursuite du renouvellement de l'éclairage public rue du 8 Mai, rue du Crouzadoux et rue du Stade (profitant de l'opportunité d'un renforcement basse tension par EDF)	30 000 €
- Columbarium	4 248 €
- Acquisition foncière.	

### Assainissement

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de : 178 764 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de : 108 704 €.

Tous les budgets sont votés à l'unanimité.

### III) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

#### 1) Droit de Prémption Urbain

En application de l'article L.2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer à Madame le Maire l'exercice du Droit de Prémption Urbain détenu par la commune.

#### 2) Produits exceptionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à encaisser tous les produits exceptionnels (dons, avoirs, remboursements divers...) pour l'année 2014.

### IV CONSTITUTION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

#### Impôts directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de candidature des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Titulaires	Suppléants
RUDEL Jean, retraité, Rue de la Garenne 63730 La Sauvetat	CHAMBE Hubert, retraité, Route de la Gazelle 63730 La Sauvetat
TAILLANDIER Patrick, chef d'entreprise Rue du Cruzadoux 63730 La Sauvetat	BOUCHET Jean-Pierre, retraité Rue de la Poste 63730 La Sauvetat
BARBARIN Jean-François, retraité, Route de Saint-Amant 63730 La Sauvetat	JARRIGE Paul, agriculteur 63114 Authezat
MOMPLOT Christine agricultrice, Rue Dodel 63730 La Sauvetat	JALLUT Bruno, agriculteur 63730 Plauzat
GAUDET Louis, retraité, Rue de Pranly 63730 La Sauvetat	BEAL André, retraité, Rue de Tudyme 63730 La Sauvetat
GONZALEZ Marie-Odile, commerçant Rue du Huit Mai 63730 La Sauvetat	VERNIERE Gilles, agriculteur, La Garenne 63730 La Sauvetat
VAURIS François, agriculteur, Route de Saint-Amant 63730 La Sauvetat	VARLOTEAUX Marcel, retraité, Rue du Chapitel 63730 La Sauvetat
COURIOL Jean-Michel, employé Route de la Gazelle 63730 La Sauvetat	BONNEFONT Michel, employé Rue de la Poste 63730 La Sauvetat
DEVISMES François, commercial retraité, Rue de la Mairie 63730 La Sauvetat	BOZEC Yves, employé Rue de Tudyme 63730 La Sauvetat
PASCAL Jean-Paul, retraité, Quartier de la Place 63730 La Sauvetat	ARSAC Yves, commerçant Rue du Stade 63730 La Sauvetat
SERRE Denis, cadre, Chemin des Fauconniers 63730 La Sauvetat	DE VASCONCELOS Nélia, enseignante Rue du Stade 63730 La Sauvetat
RODRIGUEZ Jean-Pierre, agriculteur 63114 Authezat	ROUX Jean, retraité Rue du stade 63730 La Sauvetat

## Mutualité Sociale Agricole

Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs
MOMPLOT Christine CHAMPION Joris RUDEL Jean	BARBARIN Jean-François CHAMBE Nicolas VAURIS François VERNIERE Gilles

## V) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs
TROQUET Bernadette BALLESTER Corinne MOMPLOT Christine GAUDET Louis ROURE Gregory	PASCAL Paulette SERRE Josette CHAMBE Nicolas PASCAL Jean-Paul

## VI) SIEG

### 1) Convention complémentaire pour l'éclairage public rue du 8 Mai

Vu la délibération n°50/08 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2008, transférant au SIEG du Puy-de-Dôme, la compétence « Eclairage Public »,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de travaux concernant l'éclairage public de la rue du 8 Mai, 2<sup>ème</sup> tranche, nécessite un fonds de concours complémentaire dû à la pose de lampadaires supplémentaires.

Elle donne lecture du devis estimatif et de la convention financière correspondante.

Le coût total est de 19 000 € HT, financé comme suit :

- |                           |                  |            |
|---------------------------|------------------|------------|
| - Financement SIEG        | 50%              | 9 500.00 € |
| - Participation communale | 50% (+ éco-taxe) | 9 501.36 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de l'éclairage public de la rue du 8 Mai, 2<sup>ème</sup> tranche,
- d'approuver le devis présenté et son plan de financement,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière correspondante.

## **2 ) Poste de transformation de courant électrique rue de Pedat et aménagement Basse Tension rue du Stade**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande du SIEG du Puy-De-Dôme qui consiste à mettre à la disposition du Syndicat un terrain d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>, situé sur la parcelle n° 1681 section C, au lieu dit « rue de Pedat » sur le territoire de la commune.

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique, dont il fera partie intégrante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de donner au SIEG du Puy-De-Dôme ainsi qu'à ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE tous les droits nécessaires à l'accomplissement des opérations :

- droit d'installer et d'exploiter ce poste,
- droit d'établir et d'entretenir en amont et en aval toutes les canalisations aériennes ou souterraines de raccordement aux réseaux de distribution,
- droit de faire accéder à tout moment au poste et aux canalisations, le personnel chargé des opérations précitées.

## **3) Enfouissement des réseaux France Telecom au lieu-dit « Pedat » et rue du Stade**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ du Puy-De-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le SIEG – LE CONSEIL GENERAL et France TELECOM, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 4 507.20 € TTC.

- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.

- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 10 560.00 € TTC à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services France Telecom.

- France Telecom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

- Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 % du coût TTC, le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

\* d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Madame le Maire

\* de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 4 507.20 € TTC

\* de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-De-Dôme

\* de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 10 560 € TTC et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif dans la caisse du Receveur du SIEG

\* de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût TTC des dépenses restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom soit  $(4\,507.20\ € + 10\,560.00\ € \times 0.30 = 4\,520.16\ €\ \text{TTC})$

\* d'autoriser Madame le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier

\* de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

## **VII) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors des ventes des parcelles cadastrées suivantes :

- section D 261 et D 262, appartenant aux conjoints COUDEYRAS,
- section C 733, appartenant à Monsieur AURIER Eric,
- section C 817 et C 875, appartenant aux conjoints MOMPLOT.

## **VIII) GERGOVIE VAL D'ALLIER : nomination des représentants de la Commune dans les Commissions de la Communauté de Communes**

- Economie /finances: Marie BONHOMME ; Grégory ROURE
- Habitat : Bernadette TROQUET ; David GARY
- Développement durable : Bernard CAILLEY ; Didier FOURNIER
- Tourisme : Bernadette TROQUET ; Nicole ROUX ; David GARY
- Urbanisme opérationnel : David GARY ; Joris CHAMPION
- Affaires sociales : Christine MOMPLOT ; Florence VARACHE
- SMVVA : Nicole ROUX ; Bernard CAILLEY
- Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges (CLETC) : Bernadette TROQUET ; Marie BONHOMME
- SEPAC : Bernadette TROQUET. Bernard CAILLEY

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### - Dégrèvement sur assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'accepter sur le budget assainissement le dégrèvement d'un montant total de 28.80 € concernant une surfacturation de l'année 2013 pour : Monsieur FOURNIER Didier, 63730 La Sauvetat.

### - Nouveaux rythmes scolaires :

Les délégués du RPI des communes d'Authezat et La Sauvetat ont fixé la nouvelle grille horaire des écoles pour la rentrée 2014, en tenant compte des suggestions des enseignantes, des résultats de l'enquête auprès des familles et des remarques des représentants de parents. La mise en place de TAP (Travaux d'Activités Périscolaires) ne peut se faire, faute de moyens humains et financiers (recrutement de personnel qualifié).

AUTHEZAT	8 h 30 – 11 h 30		13 h 45 – 16 h
Lundi	Ensgt 3 h	Pause repas 2 h 15	Ensgt 2 h 15
Mardi	Ensgt 3 h	Pause repas 2 h 15	Ensgt 2 h 15
Mercredi	Ensgt 3 h	Garderie jusqu'à 12 h 30	
Jeudi	Ensgt 3 h	Pause repas 2 h 15	Ensgt 2 h 15
Vendredi	Ensgt 3 h	Pause repas 2 h 15	Ensgt 2 h 15

LA SAUVETAT	8 h 45 – 11 h 45		14 h – 16 h 15
Lundi	Ensgt 3 h	Pause repas 2 h 15	Ensgt 2 h 15
Mardi	Ensgt 3 h	Pause repas 2 h 15	Ensgt 2 h 15
Mercredi	Ensgt 3 h	Garderie jusqu'à 12 h 30	
Jeudi	Ensgt 3 h	Pause repas 2 h 15	Ensgt 2 h 15
Vendredi	Ensgt 3 h	Pause repas 2 h 15	Ensgt 2 h 15

### - Travaux rue du 8 Mai et de la rue du Cruzadoux

Madame le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offres pour les travaux de la rue du 8 Mai (2<sup>e</sup> tranche) et rue du Cruzadoux a été lancé.

### - Collectes

Deux collectes seront organisées par l'équipe municipale le Mardi 27 Mai 2014 à l'Espace Culturel, de 17 heures à 19 heures.

- Collecte alimentaire au profit du Comité du Secours Populaire d'Issoire
- Collecte de textiles au profit de l'Association des Paralysés de France.

La séance est levée à 23 heures 30.

<b>TROQUET Bernadette</b>	<b>ROUX Nicole</b>	<b>BONHOMME Marie</b>	<b>RUDEL Jean</b>	<b>GARY David</b>
<b>BALLESTER Corinne</b>	<b>CAILLEY Bernard</b>	<b>CHAMPION Joris</b>	<b>FOURNIER Didier</b> <i>donne pouvoir à Mme MOMPLOT</i>	<b>GAUDET Louis</b>
<b>MOMPLOT Christine</b>	<b>ROURE Grégory</b>	<b>SENEZE Franck</b>	<b>VARACHE Florence</b>	<b>VICTORI Jean-Christophe</b> <i>donne pouvoir à Mr RUDEL</i>